

- **VILLE de VALOGNES** -

-----  
**COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**du CONSEIL MUNICIPAL**  
-----

**Séance Ordinaire du 9 avril 2018**

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le NEUF du mois d'AVRIL, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, - légalement convoqué - s'est réuni à la Mairie - Salle Henri Cornat, en séance publique, sous la Présidence de **M. COQUELIN, Maire**.

**Etaient présents** : **M. Jacques COQUELIN, Maire,**  
**M. Jacky MOUCHEL, Mmes Anne-Marie GOLSE, Odile SANSON, MM. Sylvain CAILLOT, Hubert VARIN, Adjoints au Maire**  
**MM. Gérard BRÉBANT, Jean-Marie LOSIO, Conseillers Municipaux Délégués,**  
**MM. Jean-Paul LEDU, Lucien LECERF, Mmes Ghislaine DENNEBOUY, Claudine COQUELIN, Maryline MEYNE, Elisabeth LEBRÈNE, Patricia BELLOT, MM. Édouard ROULLAND, Fabrice RODRIGUEZ, Mme Sylvie HERVIEU, M. Didier GOUJON, Mme Ingrid DESRUES, M. Clovis LE MAGUET, Mme Pierrette LEGOUPIL, M. François SOUBEIRAN, Conseillers Municipaux,**

formant la majorité des Membres en exercice.

**Absents excusés** : **M. Christian LAMOTTE, Adjoint au Maire (pouvoir à M. Sylvain CAILLOT), Mme Brigitte GRANDGUILLOTTE, Conseillère Municipale (pouvoir à Mme Odile SANSON), M. Jean-Louis VALENTIN, Conseiller Municipal (pouvoir à Mme Anne-Marie GOLSE), Mme Joséphine TOSTAIN, Conseillère Municipale (pouvoir à Mme Marilyne MEYNE), M. Robert RETOUT, Conseiller Municipal.**

**Absente** : **Mme Sabrina SPASSEVITCH, Conseillère Municipale.**

**Mme Elisabeth LEBRÈNE** a été désignée Secrétaire de séance.

-----  
**Date de convocation : 29/03/2018**  
**Date d'affichage : 12/04/2018**  
**Nbre de Conseillers en exercice : 29**  
**Nbre de Conseillers présents : 23**  
**Nbre de Conseillers votants : 27**

# VILLE DE VALOGNES

## RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

**Le lundi 9 avril 2018 à 18 heures**

### COMPTE RENDU SYNTHETIQUE DES QUESTIONS SOUMISES A DELIBERATION

#### **1. Communauté d'Agglomération du Cotentin : Modalités de collaboration entre les communes dans le cadre des procédures d'élaboration du PLUi Cœur Cotentin - désignation de deux représentants au comité de suivi.**

Par délibération du 7 décembre 2017, le conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin a prescrit trois plans locaux d'urbanisme infracommunautaires, Nord Cotentin, Sud Cotentin et Est Cotentin portant définition :

- des objectifs poursuivis par chacun des PLUi ;
- des modalités de concertation avec la population ;
- des modalités de collaboration avec les communes concernées.

Dans un objectif de cohérence entre tous les PLUi, les modalités de collaboration avec les communes des quatre PLUi antérieurement prescrits de Douve-Divette, Cœur Cotentin, La Hague et Les Pieux, font l'objet d'une harmonisation à l'échelle du territoire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Par ces motifs, les modalités de collaboration avec les communes regroupées au sein de chacun des sept PLU infracommunautaires s'organisent autour de trois instances :

- **Le comité de suivi** : constitué de deux élus désignés au sein du conseil municipal de chaque commune historique, l'un membre du conseil communautaire titulaire, le second librement choisi au sein du conseil municipal.
- **Le comité de pilotage** : constitué de plein droit lorsque le nombre de membres du comité de suivi est de 38 et plus.
- **Le comité de cohérence** : regroupant des représentants des différents PLU infracommunautaires appelés à suivre les travaux de tous les PLUi.

**La commune de Valognes doit ainsi désigner deux représentants qui participeront au comité de suivi du PLUi Cœur Cotentin.**

Sur avis de la Commission Finances – Développement local – Administration générale, réunie le 4 avril, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **CONVIENT des modalités de collaboration entre communes dans le cadre de l'élaboration du PLUi Cœur Cotentin,**
  - Par la constitution d'un comité de suivi comprenant 2 élus de chaque commune historique inscrite dans le périmètre du PLUi
- **ET DÉSIGNE au Comité de suivi :**
  - **Monsieur Jacques COQUELIN**, Maire, Membre titulaire du conseil communautaire,
  - **Monsieur Jacky MOUCHEL**, Adjoint au Maire, délégué à l'Urbanisme.

## **2. Communauté d'Agglomération du Cotentin : Prise de la compétence facultative « Aménagement et gestion de la voie de contournement Sud des Pieux » - Avis du Conseil Municipal.**

En séance du 1<sup>er</sup> février 2018, le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement sur l'inscription dans les statuts communautaires de la compétence facultative « Aménagement et gestion de la voie de contournement sud des Pieux ».

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la prise de cette compétence qui doit être votée à la majorité qualifiée des communes membres.

Suite à la restitution de la compétence voirie, la Communauté d'Agglomération n'a plus la possibilité de poursuivre le projet de voie de contournement sud des Pieux engagé par l'ex-Communauté de Communes des Pieux et qu'elle ne peut attribuer à la commune, s'agissant de la création d'une nouvelle infrastructure, les moyens financiers de poursuivre cette opération portée initialement par un EPCI.

La réalisation de cette nouvelle voie, outre son utilité pour le développement économique de ce secteur, va en améliorer l'accès et également contribuer à favoriser la sécurité et la mobilité pour une partie des habitants du Cotentin. Le coût de l'opération est évalué à 5,2 M€ TTC. L'EPCI a déjà obtenu des soutiens financiers pour 1,4 M€ et le projet est proposé à la contractualisation avec la Région. Il est à noter que la somme qui resterait à la charge de la Communauté d'Agglomération est financée par les excédents de l'ex-Communauté de Communes des Pieux.

Conformément aux principes fixés par la charte de poursuivre les opérations décidées et financées par les anciens EPCI, le Conseil Communautaire s'est prononcé en faveur de la prise de cette compétence par la Communauté d'Agglomération.

Sur avis de la Commission Finances – Développement local – Administration Générale réunie le 4 avril, le Conseil Municipal, par 22 voix POUR, 1 voix CONTRE (M. Goujon) et 4 abstentions (MM. Le Du et Rodriguez, Mmes Hervieu et Desrues), à la majorité des suffrages exprimés, **ÉMET UN AVIS FAVORABLE** à la prise de la compétence facultative « Aménagement et gestion de la voie de contournement sud des Pieux » par la Communauté d'agglomération du Cotentin.

### 3. Dispositions relatives au Personnel territorial.

Après examen par sa Commission Finances – Développement local – Administration générale, réunie le 4 avril, l'Assemblée communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **AUTORISE** :

- la modification du tableau des emplois communaux afin de permettre la nomination sous statut de deux Agents affectés sur un poste permanent, au sein de Établissements scolaires et au service Cadre de vie – Environnement,
- la passation et le renouvellement de contrats de travail, à la Direction Culture-Patrimoine et au Service social,
- le recrutement de personnel non titulaire pour faire face à des besoins occasionnels et de personnel saisonnier pour assurer le fonctionnement normal des services municipaux durant la période estivale,
- la revalorisation de la participation de la Ville au financement de la protection sociale complémentaire du personnel municipal,
- le remboursement des visites médicales du Personnel auprès des médecins agréés.

### 4. Création de nouveaux tarifs municipaux.

Sur avis de la Commission Finances – Développement local – Administration générale, réunie le 4 avril, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** à la création des nouveaux tarifs municipaux suivants :

- ✓ Médiathèque Julien de Laillier – réseau Lire@coeur – tarifs pour « carte perdue » et rappels pour retard,
- ✓ Pass culturel – Modalités de délivrance,
- ✓ Musée Régional du Cidre,
- ✓ Jardin du souvenir - Tarification des plaques.

### 5. Camping municipal – modification du règlement intérieur.

Afin d'actualiser le Règlement Intérieur du camping municipal avec les dispositions de l'arrêté ministériel du 17 février 2014, une nouvelle rédaction est proposée à l'Assemblée.

Par ailleurs, ce règlement intérieur intègre la perception à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, d'une taxe de séjour perçue par la Ville pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Cotentin et du Conseil Départemental de la Manche, conformément aux dispositions de la délibération n° 2017-019 du Conseil communautaire.

Sur avis de la Commission Environnement - Cadre de vie - Urbanisme, réunie le 3 avril, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **APPROUVE** le règlement intérieur modifié du camping municipal « Le Bocage ».

#### **6. Élargissement de la chasse de la Blancherie - acquisition d'une bande de terrain.**

Les riverains demeurant lieu-dit « La Lande de Beaumont », chasse de la Blancherie sollicitent l'élargissement de la voie suite à des difficultés d'accès de certains types de véhicules liées au rétrécissement constaté en bordure de la parcelle cadastrée section AE n° 468.

Dans le cadre de cet aménagement, Monsieur et Madame Alain LEFILLIATRE, propriétaires de ladite parcelle, ont été informés que la Ville de Valognes serait intéressée par l'acquisition, pour l'euro symbolique, d'une bande de terrain d'une superficie d'environ 20 m<sup>2</sup> afin d'élargir la Chasse de la Blancherie, lesquels ont donné leur accord par courrier en date du 25 février 2018.

La Ville s'engage à prendre en charge la réalisation d'une clôture et le soutènement à hauteur de 80 à 90 cm environ afin de permettre la création d'un trottoir permettant la sécurisation du cheminement des piétons le long de ce nouvel aménagement ainsi que les frais de géomètre et d'acte.

Après examen par sa Commission Environnement - Cadre de vie - Urbanisme, réunie le 3 avril, l'Assemblée communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** à l'acquisition, pour l'euro symbolique, de la bande de terrain cadastrée section AE n° 468, afin de permettre l'élargissement de la Chasse de la Blancherie.

#### **7. Médiathèque Julien de Laillier - travaux d'extension et de rénovation - Demandes de subventions.**

Afin de mieux adapter l'offre municipale aux pratiques et aux attentes des usagers, des travaux d'extension et de rénovation de la médiathèque Julien de Laillier sont envisagés.

Pour réaliser ce projet qui pourrait se faire en deux tranches, un contrat de maîtrise d'œuvre a été conclu avec le Cabinet Piard Architecte de Valognes. Le coût prévisionnel de la 1<sup>ère</sup> tranche est estimé à 255.000 € HT.

La Collectivité est susceptible d'obtenir des concours financiers de l'État, du Conseil Départemental de la Manche et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie.

Sur avis de la Commission Culture - Patrimoine, réunie le 1<sup>er</sup> mars, l'Assemblée communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **SOLLICITE** les concours financiers susceptibles d'être alloués.

## 8. Médiathèque Julien de Laillier - prêt de tablettes.

Dans le cadre du développement de la lecture publique, la médiathèque municipale de Valognes souhaite proposer aux usagers un service de prêt de tablettes afin de découvrir la lecture sur support numérique.

Un seul prêt de tablettes par carte d'abonnement serait possible à la fois, la durée de prêt se ferait pour quatre semaines maximum et s'effectuerait au bureau de prêt de la section adultes de la médiathèque, après signature et acceptation d'une charte.

L'utilisateur qui égarerait ou détériorerait tout ou partie du matériel emprunté s'engagerait à le rembourser.

Après examen par sa Commission Culture-Patrimoine réunie le 1<sup>er</sup> mars, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **VALIDE** les conditions du prêt de tablettes à la médiathèque municipale Julien de Laillier.

## 9. Église Notre-Dame d'Alleaume - restauration de la statue « Vierge de Crucifixion ».

Compte tenu de la nécessité de procéder à la restauration de la statue « Vierge de Crucifixion », située dans l'église Notre-Dame d'Alleaume, et inscrite au titre des monuments historiques, un devis a été établi par Nathalie ALLAIN & Frédéric ROUCHET, restaurateurs de sculptures à Granville, pour un montant de **2 832 € TTC**.

Après examen par sa Commission Culture-Patrimoine réunie le 1<sup>er</sup> mars, l'Assemblée communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **DONNE SON ACCORD** à la réalisation des travaux de restauration de ladite statue
- **et SOLLICITE** les concours financiers du Conseil Départemental de la Manche et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Basse-Normandie.

## 10. Les Estivales 2018 - programme d'animations.

Dans le cadre du programme d'actions culturelles, différents spectacles et concerts seront organisés sur le territoire de Valognes durant la période estivale.

Sur avis de sa Commission Culture - Patrimoine, réunie le 1<sup>er</sup> mars, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **VALIDE** le programme d'actions culturelles estivales 2018

- et **DONNE SON ACCORD** à la passation des conventions et contrats à intervenir pour les manifestations suivantes et pour la réalisation du support de communication y afférent :
- ✓ **LES ESTIVALES 2018** - spectacles gratuits tout public, qui se dérouleront sur la place Vicq d'Azir les vendredis 6, 20 et 27 juillet à 18 h 00.
- ✓ **EXPOSITION ESTIVALE**  
Fred Lutz, artiste résidant dans le cœur de la Hague, aura carte blanche pour la réalisation de l'exposition estivale 2018.
- ✓ **FESTIVITÉS DU 13 JUILLET**  
Un spectacle animera le début de soirée qui sera clôturé par un feu d'artifice.
- ✓ **LECTURE THÉÂTRALISÉE**  
En partenariat avec le Syndicat Mixte du Pays d'Art et d'Histoire du Clos du Cotentin, lecture « Une page d'histoire de Barbey » par le théâtre en partance - Les Embruns le mercredi 29 août à 21 h 00 à l'Hôtel-Dieu.
- ✓ **PARTIR EN LIVRE**  
Animations en extérieur les 11 et 22 juillet au jardin Anne Heinis dans le cadre de la quatrième édition de la grande fête du livre pour la jeunesse mise en place par le centre national du livre sous l'égide du Ministère de la Culture.
- ✓ **LE KIOSQUE**  
Réouverture estivale du kiosque durant l'été 2018.  
Du 9 juillet au 10 août, du lundi au vendredi de 15 h 00 à 17 h 00, jeux, magazines et livres seront à disposition du public dans le jardin public Anne Heinis.

## 11. Communication culturelle - choix du graphiste.

Comme chaque année, afin de présenter la saison culturelle, le service culturel de la Ville va éditer une plaquette reprenant l'ensemble de la saison 2018-2019.

Trois graphistes ont été consultés pour une proposition sur la base d'un cahier des charges. Il s'agit des professionnels suivants : **Ewen PRIGENT**, **Mélissa LANGLOIS**, et **Violaine DE CAZENOVE**.

Après examen par sa Commission Culture-Patrimoine réunie le 1<sup>er</sup> mars, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **AUTORISE** la réalisation de l'ensemble des éléments de communication relatifs à la mise en place de la saison culturelle, et la signature d'un contrat de prestation pour la réalisation de la plaquette de présentation.

## 12. Cinéma Trianon – présentation du projet et autorisation à donner au Maire pour dater, signer et déposer les autorisations d’urbanisme.

Dans le cadre de la mise en accessibilité du cinéma Trianon, il est projeté d’engager d’importants travaux de gros œuvre afin de permettre l’accès de la salle de projection aux personnes à mobilité réduite.

Pour ce faire, une mission de maîtrise d’œuvre a été confiée au cabinet d’architecte Jérôme PIARD, retenu sur consultation ouverte.

A l’issue de l’étude de faisabilité réalisée par le maître d’œuvre, il est proposé de desservir la salle depuis le hall d’accueil par une plateforme élévatrice, via un sas acoustique, moyennant le percement du mur contre lequel est implanté l’actuel guichet. Les trois premiers rangs de fauteuils seront ainsi supprimés et une aire plane sera aménagée en lieu et place. Equipée de fauteuils, cette aire plane permettra aux personnes à mobilité réduite d’assister aux projections et d’être éventuellement accompagnés.

La capacité d’accueil du cinéma étant de 245 personnes après travaux, l’espace créé disposera de 6 emplacements accessibles réservés aux fauteuils.

En outre, un réagencement complet du hall et du guichet est prévu, de même que la création de toilettes « handicapés ».

Une refonte des ouvrants et cheminements extérieurs sera également effectuée, ainsi que l’installation d’une rampe d’accès.

L’ensemble de ces travaux représentent une dépense estimative de 245 595,00 € TTC.

Après examen par sa Commission Action Sociale – Santé – Handicap – Logement réunie le 4 avril, le Conseil Municipal, à l’unanimité des Membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le projet envisagé
- **et AUTORISE** le Maire à dater, signer et déposer les autorisations d’urbanisme nécessaires.

## 13. Projet Éducatif Local – approbation du programme d’actions 2018.

La Ville de Valognes s’est engagée depuis 1999 dans la signature de Contrats Educatifs Locaux, s’adressant à tous les jeunes âgés de 3 à 25 ans et visant à créer ou développer des actions durant le temps périscolaire et extrascolaire.

Sur proposition du Comité de Pilotage du Projet Éducatif Local réuni le 28 mars et après examen par la Commission Sport – Infrastructures sportives – Jeunesse – Loisirs – Vie associative, réunie le 4 avril, le Conseil Municipal, à l’unanimité des Membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le programme d'actions de l'année 2018,
- Et **AUTORISE** le Maire à signer les conventions nécessaires à la mise en œuvre de ce programme.

#### 14. Espace Jeunes de l'Hôtel-Dieu - modification du règlement intérieur.

L'Hôtel-Dieu est un établissement municipal permettant la mise en œuvre et le développement d'activités culturelles, sociales, de loisirs ainsi que des actions en faveur de la jeunesse : un espace-jeunes, un Point Information Jeunesse et une antenne de la Maison des Adolescents.

Le fonctionnement de l'espace jeunes est précisé dans un règlement intérieur dont les termes ont été validés par délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2016.

Toutefois, afin de tenir compte des besoins exprimés par les utilisateurs des activités jeunesse, les horaires de cette structure ont été modifiés, privilégiant une ouverture plus tôt le midi et une fermeture le samedi après-midi.

Il est donc proposé d'adapter le règlement intérieur de l'espace jeunes avec ces nouvelles dispositions.

Sur avis de la Commission Sport - Infrastructures sportives - Jeunesse - Loisirs - Vie associative réunie le 22 mars, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **ADOpte** les modifications dudit règlement.

#### 15. Comptes - Budgets - Fiscalité.

**SORTIE de Monsieur Jacques COQUELIN, Maire, pour la présentation par Monsieur Hubert VARIN, Adjoint au Maire, DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2017**

#### **APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017**

Nombre de Conseillers en exercice :	29
Nombre de Conseillers présents :	22
Nombre de pouvoirs :	4
Nombre de votants :	26

Les différents documents ont été présentés aux Conseillers Municipaux lors de la réunion Commission Finances - Développement local - Administration Générale du 4 avril et Monsieur VARIN propose, sauf observation particulière, d'approuver chacun de ces comptes par un vote à main levée au fur et à mesure de leur présentation.

**Service des Pompes Funèbres****Section de fonctionnement :**

DEPENSES REALISEES :	3 800,00 €
RECETTES REALISEES :	3.939,00 €

**Résultat de clôture :** 513,18 €

**VOTE :** Pour : 26 Contre : - Abstention : -

Unanimité des Membres présents ou représentés.

**Service Communal de l'Eau****Section d'exploitation :**

DEPENSES REALISEES :	786 814,15 €
RECETTES REALISEES :	804 063,58 €

**Section d'investissement :**

DEPENSES REALISEES :	308 526,62 €
RECETTES REALISEES :	254 510,13 €

**Résultat de clôture :** 110 989,45 €

En exploitation : 122 346,30 €

En investissement : - 11 355,85 €

**VOTE**

- Section d'exploitation :

Pour : 26 Contre : - Abstention : -

- Section d'investissement :

Pour : 26 Contre : - Abstention : -

Unanimité des Membres présents ou représentés.

**Service Communal de l'Assainissement****Section d'exploitation :**

DEPENSES REALISEES :	576.497,54 €
RECETTES REALISEES :	609 003,43 €

**Section d'investissement :**

DEPENSES REALISEES :	554 645,31 €
RECETTES REALISEES :	295 771,52 €

**Résultat de clôture :** 220 073,05 €

En exploitation : 137 105,31 €

En investissement : 82 967,74 €

**VOTE**

- Section d'exploitation :

Pour : 26	Contre : -	Abstention : -
- Section d'investissement :		
Pour : 26	Contre : -	Abstention : -

Unanimité des Membres présents ou représentés.

### Ville de Valognes

#### **Section de fonctionnement :**

DEPENSES REALISEES :	8.447 816,32 €
RECETTES REALISEES :	9 873 721,58 €

#### **Section d'investissement :**

DEPENSES REALISEES :	3.143 166,04 €
RECETTES REALISEES :	3 355 304,96 €

#### **Résultat global de clôture**

	5 449 811,53 €
En fonctionnement :	2 424 500,42 €
En investissement :	3 025 311,11 €

#### **VOTE**

- Section de fonctionnement :		
Pour : 26	Contre : -	Abstention : -
- Section d'investissement :		
Pour : 26	Contre : -	Abstention : -

Unanimité des Membres présents ou représentés.

### APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017

Nombre de Conseillers en exercice :	29
Nombre de Conseillers présents :	22
Nombre de pouvoirs :	4
Nombre de Conseillers votants :	26

### Service des Pompes Funèbres

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe du service des Pompes Funèbres de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou

représentés, **APPROUVE** le compte de gestion du Service des Pompes Funèbres, dressé pour 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

#### **Service Communal de l'Eau**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe du service communal de l'Eau de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **APPROUVE** le compte de gestion du Service Communal de l'Eau, dressé pour 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

#### **Service Communal de l'Assainissement**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe du service communal de l'Assainissement de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **APPROUVE** le compte de gestion du Service Communal de l'Assainissement, dressé pour 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

## Ville de Valognes

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget principal de la ville de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **APPROUVE** le compte de gestion du Budget principal de la Ville, dressé pour 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

### **AFFECTATIONS DES RÉSULTATS 2017**

Nombre de Conseillers en exercice : 29  
 Nombre de Conseillers présents : 22  
 Nombre de pouvoirs : 4  
 Nombre de Conseillers votants : 26

## Ville de Valognes

Après approbation des comptes administratifs et de gestion de l'exercice 2017 de la Ville de Valognes et des Services Communaux de l'Eau et de l'Assainissement, les résultats cumulés au 31 décembre 2017 sont les suivants :

	<i>résultat CA 2016</i>	<i>virement à la section investis- sement</i>	<i>résultat de l'exercice 2017</i>	<i>report résultat budget eau</i>	<i>report résultat budget assainisse- ment</i>	<i>solde des restes à réaliser</i>	<i>chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat</i>
<b>INVEST</b>	2 813 172,19		212 138,92	- 11 355,85	82 967,74	- 3 649 267,36	- 552 344,36
<b>FONCT</b>	2 898 595,16	- 1 900 000,00	1 425 905,26	122 345,30	137 105,31		2 683 951,03

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DÉCIDE d'affecter le résultat comme suit :**

<b>EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/17</b>	<b>2.683.951,03 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b> <i>A la couverture d'autofinancement</i>	552.344,36 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
<i>Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) .....</i>	897.655,64 €
<i>Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) .....</i>	1.233.951,03 €
<b>Total affecté au c/ 1068 :.....</b>	<b>1.450.000,00 €</b>

**RETOUR de Monsieur Jacques COQUELIN, Maire, et présentation par Monsieur Hubert VARIN, Adjoint au Maire, DES BUDGETS PRIMITIFS 2018**

Nombre de Conseillers en exercice : 29  
 Nombre de Conseillers présents : 23  
 Nombre de pouvoirs : 4  
 Nombre de Conseillers votants : 27

**ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2018**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée, sauf observation particulière, d'adopter chacun des budgets par un vote à main levée au fur et à mesure de leur présentation.

**Service des Pompes Funèbres**

◆ *équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement à*    **4.413,18 €**

**VOTE :**            Pour : **27**            Contre : -            Abstention : -

Unanimité des Membres présents ou représentés.

**Ville de Valognes**

**Section de fonctionnement :**

DEPENSES :            **10.992 477,03 €**  
 RECETTES :            **10.992 477,03 €**

**Section d'investissement :**

DEPENSES :            **10 188 580,98 €**  
 RECETTES :            **10 188 580,98 €**

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer, au titre de l'année 2018, sur les autorisations de programme et crédits de paiement suivantes :

Opérations	AP	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
Extension du Centre Technique des Cordeliers	889.500 €	234.500 €	430.000 €	225.000 €	
Maison des Solidarités	900.000 €			700.000 €	200.000 €

**Le Maire propose de recourir au vote à main levée pour l'adoption de ce budget, proposition acceptée à l'unanimité**

### VOTE DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Sur avis de la Commission Finances - Développement local-Administration Générale consultée lors de sa réunion du 4 avril, le Conseil Municipal, à la majorité des Membres présents ou représentés,

- **ADOPTE** le budget primitif de l'exercice 2018 de la Ville de Valognes, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement
- **AUTORISE** les AP/CP telles que présentées,
- **DONNE DÉLÉGATION** au Maire, en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, de souscrire à hauteur de 1 600 000 € le ou les emprunts nécessaires à court et moyen terme, auprès des Organismes Prêteurs présentant les meilleures conditions financières.

**VOTE -**

Pour : **23**

Contre : **4**

(M. Rodriguez, Mme  
Hervieu, M. Goujon, Mme  
Desrues)

Abstention : **0**

### **Bilan des acquisitions et cessions foncières et immobilières**

En application de l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par une commune de plus de 2.000 habitants au cours d'une même année, fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal et est annexée au Compte administratif de la Collectivité.

Sur avis de sa Commission Finances – Développement local – Administration générale réunie le 4 avril, l'Assemblée communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés **ADOpte** le bilan des acquisitions et cessions foncières et immobilières 2017 de la Ville.

### **Contributions communales 2018.**

Après avis de la Commission Finances – Développement local – Administration générale, consultée le 4 avril, le Conseil Municipal, par 23 voix POUR et 4 abstentions (M. Rodriguez, Mme Hervieu, M. Goujon, Mme Desrues), à l'unanimité des suffrages exprimés, **MAINTIENT** comme suit les taux des trois taxes de fiscalité :

<i>Taxe d'habitation</i>	<b>16,41 %</b>
<i>Taxe foncière bâtie</i>	<b>26,21 %</b>
<i>Taxe foncière non bâtie</i>	<b>61,66 %</b>

### **16. Attribution de subventions à titre exceptionnel.**

Après examen par la Commission Finances – Développement local – Administration générale réunie le 4 avril, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, (Mme HERVIEU ne participant pas au vote compte tenu de son implication au sein de l'USV Gymnastique), **DONNE SON ACCORD** à l'attribution à titre exceptionnel de subventions aux associations suivantes :

- **250 € au Collège Félix Buhot** pour l'organisation d'un échange linguistique avec Stolberg du 18 au 25 avril,
- **20 000 € maximum à l'USV Gymnastique** pour l'organisation des championnats nationaux de gymnastique féminine du 29 juin au 1<sup>er</sup> juillet,
- **1 100 € à la Valognaise Handball** pour la qualification de l'équipe sénior féminine au 16<sup>ème</sup> de finale de la Coupe de France du 25 février en Mayenne,
- **1 000 € à l'association Ensemble** pour l'organisation de la 10<sup>ème</sup> journée des accessibilités le 14 avril.

Valognes, le 11 avril 2018

**LE MAIRE :**  
**Jacques COQUELIN**